

*Exemple de courrier à adresser aux services comptables  
à la réception d'une facture.*

*Service comptable  
Etablissement  
Coordonnées*

Le ...

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre bordereau de facturation référencé ....  
Celui-ci correspondant à une consultation diagnostique auprès du Dr ..., médecin pathologiste dans votre établissement.

Depuis le 1<sup>er</sup> Mars 2009, le Syndicat des Médecins Pathologistes Français (SMPF) recommande de ne plus régler ces factures relatives à des frais qui doivent, en réalité, être pris en charge par l'Assurance-Maladie comme c'est le cas pour toutes les autres spécialités.

Vous trouverez ci-joint le courrier du SMPF qui a été adressé à :

- Mr Julien Marion, Chef de cabinet au Madame Narquin-Bachelot, Ministre de la Santé
- Mme Annie Podeur, Directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, Ministère de la Santé.
- Pr Dominique Maraninchi, Président de l'INCa,
- Pr Francis Lara, Président de la Ligue contre le cancer
- Mr Eric Van Roeckegem, Directeur de la CNAM-TS
- Mr Jean-Marie Aubert, DACT – CNAM-TS

Ce courrier vous expliquera l'incohérence de la situation actuelle et les possibilités qui vous sont offertes pour procéder au recouvrement de ces frais (qui pourraient être assumés par les MIGAC dont vous bénéficiez).

Le manque de réactivité du ministère et de la CNAM-TS retardent toujours la mise en application d'une quelconque solution et oblige, aujourd'hui, le Syndicat des Médecins Pathologistes Français à lancer un tel mot d'ordre.

Dans l'espoir de votre compréhension, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments distingués.

**Dr ...**

PJ : Courrier du SMPF